



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier, à dix-huit heures précises, le Conseil Municipal de la Commune de Durance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DA DALT, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs, Emilie BARDET, Sylvain DA DALT, Aline FOURTEAU, Emmanuel HARRAULT, Bruno JULLIEN, Régine LOZANO, Philippe MARTINEZ, Naïs MENTREAU, Michèle SANGALLI, Léo SUAREZ.

Absents : Patrice LESCOUT (a donné procuration à Emilie BARDET)

Secrétaire de séance : Bruno JULLIEN

Date de la convocation : 13 janvier 2026

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CFU SERVICE DES EAUX 2025

Madame la secrétaire de Mairie, Emma LABROUCHE, présente les comptes 2025 du service des eaux de Durance. Les comptes indiquent, hors reports des années antérieures, une section de fonctionnement et une section d'investissement toutes deux en déficit sur l'année.

Elle rappelle que les investissements de l'année ont été réalisés dans le but d'alimenter les derniers bâtiments en eau potable.

Les résultats de l'année 2025 pour le service des eaux, sont proposés comme suit :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	86 964,71
		Réalisé :	85 142,21
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	124 462,59
		Réalisé :	124 462,59
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	83 775,88
		Réalisé :	79 178,98
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	83 775,88
		Réalisé :	67 744,93
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	39 320,38
Fonctionnement :	-11 434,05
Résultat global :	27 886,33

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après débat, les élus, à 10 votes pour, approuve le CFU 2025 du service des eaux.

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ET TRANSFERT DES RÉSULTATS

Les résultats de clôture arrêtés au 31 Décembre 2025 sont présentés comme suit :

Investissement : 39 320.38 €
Fonctionnement : - 11 434.05 €
Résultat global : 27 886.33 €

Les élus approuvent la clôture du budget annexe et autorisent le transfert des résultats ainsi que la reprise de l'actif du budget annexe vers le budget principal en date du premier janvier deux mille vingt-six.

MISE À DISPOSITION DES BIENS SUITE AU TRANSFERT DU SERVICE DES EAUX AU SYNDICAT EAU 47

Monsieur le Maire indique que, dans le but de la continuité du service des eaux, il convient de mettre à disposition du Syndicat EAU 47, les biens relatifs au réseau d'eau potable, au réseau d'assainissement ainsi que les infrastructures et bâtiments d'exploitations.

Les élus mandatent Monsieur le Maire pour signer le PV de transfert afférent.

CFU COMMUNE 2025

Madame la secrétaire de Mairie, Emma LABROUCHE, présente les comptes 2025 de la commune.

Ces comptes font apparaître un excédent de fonctionnement sur l'année de 24 597.49 €. L'excédent global de clôture sans compter les taxes d'aménagements des projets photovoltaïques est de 117 486.20 €.

Les résultats de l'année 2025 pour la commune de Durance, sont proposés comme suit :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	141 357,36
		Réalisé :	51 067,00
		Reste à réaliser :	19 314,99
Recettes	:	Prévu :	227 011,58
		Réalisé :	674 971,96
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	418 413,81
		Réalisé :	271 535,85
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	418 413,81
		Réalisé :	297 485,34
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	623 904,96
Fonctionnement :	25 949,49
Résultat global :	649 854,45

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après débat, les élus, à 10 votes pour, approuvent le CFU 2025 de la commune.

AFFECTATION DES RÉSULTATS COMMUNE 2025

Suite au vote du compte financier unique de la commune 2025, les résultats sont reportés comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	25 949,49
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	137 342,30
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	649 698,77

Les élus approuvent ces reports.

AFFECTATION DES RÉSULTATS SCE DES EAUX 2025

Suite au vote du compte financier unique du service des eaux 2025, les résultats sont reportés comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	11 434,05
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	11 434,05
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	39 320,38

Les élus approuvent ces reports.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À UN AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire qu'une délégation de fonction et de signature soit donnée à Madame Stéphanie LESPES, agent contractuel administratif territorial, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Envoi/réception des recommandés
- Etat civil, enregistrement, délivrance d'actes, certificat de vie
- Légalisation de signature et copie conforme
- Réception et suivi de dossier : urbanisme, aide sociale
- Commandes de faible valeur : courses pour la cantine, bons de commandes, achats de produits d'entretiens ...

Les élus approuvent cette délégation et indiquent qu'elle prend effet immédiatement et ce, jusqu'au 31 juillet 2026.

PROJET 2026

Monsieur le Maire indique qu'il convient de définir les orientations et projets pour l'année 2026. Il précise que c'est une année de transition en raison des élections municipales prévues en mars.

Les élus réfléchissent à une étude d'aménagement des places publiques de la commune, et notamment celle de la Place de la Liberté. Monsieur le Maire rappelle qu'une médiation est actuellement en cours concernant une terrasse construite illégalement sur le domaine public au 53 Place de la Liberté. Les élus sont d'accord pour élaborer une étude relative à l'aménagement des places publiques et rechercher des architectes en vue de la réalisation de cette étude.

Également, monsieur le Maire rappelle que la rue des Acacias relève de la compétence communale et qu'il convient de procéder à sa réfection. Plusieurs devis ont été présentés aux élus. Après étude comparative des propositions, les élus décident de retenir l'entreprise ALLEGRI TP pour un montant de 4 940,40 € HT. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à engager les travaux.

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'équipement du poste d'entretien du village afin d'améliorer l'entretien régulier des voiries et espaces communaux.

- Achat d'un broyeur déporté

Il est proposé l'acquisition d'un broyeur déporté adaptable au tracteur communal, permettant le fauchage des bas-côtés et des accotements de manière plus régulière. Plusieurs devis ont été établis. Le devis présenté par l'entreprise DUCOS (située à Nérac) qui s'élève à 4 189,20 € est approuvé. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

- Remplacement de matériel obsolète

Monsieur le Maire informe également le conseil que la débroussailleuse et la perche élagueuse de la commune sont devenues obsolètes voire hors d'usage. Plusieurs devis sont présentés. Le devis réalisé par l'entreprise DI FRAYA d'un montant total de 1 269 € est validé par les élus. Ils mandatent Monsieur le Maire à procéder à l'achat du matériel.

- Projet d'acquisition d'une tronçonneuse

Les élus envisagent également d'équiper l'agent technique d'une tronçonneuse destinée aux travaux de débardage et d'intervention en cas d'urgence. Il est toutefois convenu de se renseigner préalablement sur la réglementation applicable, notamment en matière :

- D'habilitation et de formation de l'agent ;
- D'équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires ;
- De coût global de mise en conformité.

Dans l'attente de ces éléments, les élus ne se prononcent pas sur cet achat.

QUESTIONS DIVERSES

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la période de stage de l'agent technique polyvalent arrivera à son terme le 10 mars 2026.

Il sollicite l'avis des élus quant à la suite à donner à cette situation.

Après échange, il ressort que l'agent en poste manque encore d'autonomie, malgré les points hebdomadaires organisés avec les élus. Dans le cadre d'une insuffisance professionnelle et dans l'espoir d'une amélioration significative dans les prochains mois, les élus décident de proroger la période de stage pour une durée d'un an.

Un entretien sera réalisé dans les prochains jours avec l'agent communal afin de lui faire part de la décision des élus du conseil municipal de Durance concernant cette prorogation de stage.

DÉGÂTS DES EAUX SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique que, suite aux épisodes de gel, une conduite d'eau potable a rompu dans la grande salle de la salle des fêtes le lundi 5 janvier 2026. L'entreprise de plomberie de Fabien PREVITALI est intervenue rapidement afin de réparer la fuite et permettre la remise en eau de l'équipement, notamment utilisé par la cantine scolaire.

Un sinistre a été déclaré auprès de l'assurance de la commune.

CCCLG ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire fait part des dernières réunions de la communauté de communes. Il souligne qu'il a été constaté une nette diminution des ordures ménagères sur le territoire intercommunal. Il est notamment relevé une baisse de 50 % du volume des ordures ménagères en trois ans, ce qui constitue une avancée significative en matière de gestion des déchets.

MOTION DE SOUTIEN AU MODE AGRICOLE ET À LA DÉFENSE DE L'AGRICULTURE

Monsieur le Maire présente une motion de soutien au monde agricole et à la défense de l'agriculture française. Il demande aux élus de se prononcer. Après lecture et écoute attentive de la motion, les élus décident de la soutenir et de l'approuver.

DÉPOSE ILLUMINATIONS

Il est convenu que les élus procéderont à la dépose des illuminations de Noël le lundi 26 janvier 2026 à partir de 8h30. Un arrêté municipal sera établi à cet effet.

FORMATIONS AGENTS COMMUNAUX

Madame Michèle SANGALLI indique qu'il est nécessaire de former les agents communaux, notamment en matière de sécurité et de réglementation sanitaire.

En collaboration avec Fanny, agent de restauration, et Isidra, agent de garderie, ces deux agents participeront à une formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en avril 2026. Une formation HACCP est également prévue pour l'agent de restauration au mois de septembre 2026.

JARDIN DU SOUVENIR CIMETIERE COMMUNAL

Madame Michèle SANGALLI informe les élus que le jardin du souvenir du cimetière communal est actuellement en cours d'aménagement. Elle propose d'y installer un banc appartenant au stock communal. Les élus se déclarent favorables à cette proposition.

CAMÉRA SUR DOMAINE PUBLIC

Madame Emilie BARDET demande où en est la procédure concernant le démontage de la caméra installée illégalement sur le domaine public. Monsieur le Maire indique que les éléments ont été transmis à la gendarmerie de Casteljaloux ainsi qu'à la Préfecture de Lot-et-Garonne et qu'à ce jour, aucun retour complémentaire n'a été reçu. Il est précisé que le propriétaire a transmis une copie de la facture d'achat qui indique que cette caméra est factice.

Madame Emilie BARDET demande que l'ensemble des éléments relatifs à cette affaire soit transmis aux conseillers afin de tenter de faire avancer la situation. Il est convenu que ces documents seront envoyés à tous les conseillers dans la semaine.

DYSFONCTIONNEMENT ASSOCIATION DES PALOMBES

Madame Régine Lozano informe les élus qu'un courrier a été établi par Monsieur le Maire et ses adjointes concernant des dysfonctionnements au sein de l'association « Les Palombes », qui accueille de jeunes enfants ou jeunes adultes dans le cadre d'un dispositif de réinsertion professionnelle.

Il est notamment indiqué qu'un adolescent a jeté une chaise par la fenêtre, laquelle est tombée sur un véhicule municipal circulant sur la voie publique en contrebas dite « rue du Porche ». Compte tenu des risques pour la sécurité publique, les élus ont jugé nécessaire de signaler ces faits.

L'Aide Sociale à l'Enfance du Département ainsi que les services régionaux compétents ont été mis en copie de ce courrier.

La séance est levée à 20 heures 45 minutes.